

Guide de la saison des impôts 2023



Informations utiles pour vous aider à préparer vos déclarations de revenus

Ce guide présente les feuillets fiscaux et les documents justificatifs que vous recevrez de Valeurs mobilières Credential Qtrade inc., selon les types d'investissement et de compte que vous détenez. Il se peut que vous receviez aussi d'autres documents provenant d'autres parties, y compris les diverses institutions financières où vous détenez des placements ou des comptes. Nous vous recommandons d'avoir en mains tous vos feuillets fiscaux avant de remplir vos déclarations de revenus et de consulter un conseiller fiscal personnel pour obtenir plus de renseignements, au besoin.

Accédez à vos feuillets fiscaux à partir de Credential en ligne

Si vous êtes inscrit aux services électroniques par le biais de Credential en ligne, vos feuillets fiscaux 2023 seront disponibles électroniquement dans les trois (3) jours ouvrables des dates d'envoi postal indiquées ci-dessous. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de vous inscrire aux Services électroniques, veuillez visiter credentialonline.com ou contacter votre conseiller en placements de Valeurs mobilières Credential Qtrade inc.

Document/Feuille fiscal	Posté au plus tard le	Information
Documents fiscaux de régimes enregistrés		
Reçu de cotisation à un REER – ARC¹	15 janvier 2024 18 mars 2024	Si vous avez cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) : <ul style="list-style-type: none">Entre le 2 mars et le 31 décembre 2023, vous recevrez par courrier postal un reçu de cotisation le ou avant le 15 janvier 2024.Entre le 1er janvier et le 29 février 2024 (soit dans les 60 premiers jours), vous pourriez recevoir plusieurs reçus de cotisation, avant ou le 18 mars 2024, selon l'activité de votre compte.
T4RSP / T4RIF – ARC État du revenu provenant d'un REER / État du revenu provenant d'un FERR Relevé 2² – Revenu Québec	29 février 2024	Si vous avez effectué un retrait de votre REER ou FERR/FRRI/FRRP : <ul style="list-style-type: none">Vous recevrez un État de revenu provenant d'un REER ou un État du revenu provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite.
T4A – ARC État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources	29 février 2024	Si vous avez retiré des fonds de votre REEE aux fins de retraits de paiements de revenu accumulé (émis au nom du cotisant) ou de paiements d'aide aux études (émis au nom du destinataire des paiements) : <ul style="list-style-type: none">Vous recevrez un État de revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources.
NR4 – ARC État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada	29 février 2024	Si vous êtes un non-résident du Canada et que vous avez retiré des montants de votre REER, FERR/FRRI/FRRP ou REEE : <ul style="list-style-type: none">Vous recevrez un État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada (NR4) Remarque : Aucun NR4 ne sera envoyé pour un revenu inférieur à 50 \$ CAN et pour lequel aucun impôt de non-résident canadien n'a été prélevé.
Documents fiscaux de revenus de placements non enregistrés		
1099-B – IRS³ Produits des transactions de courtier et d'échange 1099-DIV – IRS Dividendes et distributions 1099-INT – IRS Revenu d'intérêt	31 janvier 2024	Si vous êtes un ressortissant américain ou une personne assujettie aux lois fiscales américaines et avez reçu un revenu d'une source américaine : <ul style="list-style-type: none">Provenant de la vente ou du rachat de titres, vous recevrez un formulaire Proceeds From Broker and Barter Exchange Transactions Form (1099-B);Provenant de dividendes, vous recevrez un formulaire Dividends and Distributions Form (1099-DIV);Provenant d'intérêts, vous recevrez un formulaire Interest Income Form (1099-INT).

Document/Feuille fiscal	Posté au plus tard le	Information
Documents fiscaux de revenus de placements non enregistrés (suite)		
Sommaire des frais relatifs aux fonds communs de placement	29 février 2024	<p>Si vous aviez des fonds communs de placement dans un régime non enregistré de prête-nom (nominée) et si vous avez signé une entente négociée d'honoraires de conseiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez un Sommaire des frais relatifs aux fonds communs de placement. Ces frais sont facturés par la société de fonds communs de placement de laquelle proviennent les fonds communs de placement gérés dans votre portefeuille, détenus durant l'année civile 2023. Ces frais sont prélevés directement par la société de fonds commun de placement au moyen d'un rachat d'unités. <p>Remarque : Veuillez consulter le prospectus du fonds commun de placement pour obtenir de plus amples renseignements sur ces frais. Le prospectus simplifié vous donne le détail des éléments constitutifs des frais associés à ce type de fonds. Credential vous fournit ce sommaire de frais, car ceux-ci peuvent être déductibles de votre revenu imposable. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour évaluer la façon dont ces frais s'appliquent à votre situation.</p>
Relevé sommaire des frais	29 février 2024	<p>Si vous détenez un compte de courtage à commission Credential ou un compte géré par Credential :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez un Sommaire des frais de gestion donnant le détail des frais et impôts ou taxes payés durant l'année civile 2023 pour les solutions gérées, comme le compte à commission OnPoint, les portefeuilles gérés OnPoint, la gestion d'investissement privée OnPoint. <p>Remarque : Veuillez consulter l'avis de non-responsabilité du Sommaire des frais pour obtenir de plus amples renseignements. Ces frais peuvent être déductibles de votre revenu imposable s'ils ont servi à payer la gestion de placements non enregistrés. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour évaluer la façon dont ces frais s'appliquent à votre propre situation.</p>
Rapport de vérification des actifs étrangers	29 février 2024	<p>Si à quelque moment que ce soit durant l'année, vous avez détenu un bien étranger déterminé (hors du Canada) dont le coût cumulatif est supérieur à 100 000 \$CAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez un Rapport de vérification des actifs étrangers, lequel vous aidera à remplir votre formulaire T1135 (Bilan de vérification du revenu étranger) destiné à l'ARC. Le formulaire T1135 vise les contribuables, sociétés, fiducies et sociétés en nom collectif canadiens. <p>Remarque : Si vous n'êtes pas certain de la définition d'un bien étranger déterminé, veuillez vous rendre au site www.cra-arc.gc.ca et faire une recherche en utilisant le critère "T1135".</p>
T5 – ARC État des revenus de placements Relevé 3 – Revenu Québec (émis aux résidents du Québec, en plus du T5)	29 février 2024	<p>Si vous avez reçu un revenu d'actions, d'intérêts ou d'intérêts composés d'obligations ou d'intérêts provenant d'autres titres de créance ou des liquidités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez un État des revenus de placements (T5) accompagné d'un Sommaire des revenus et dépenses de placements. Pour ce qui concerne le revenu provenant d'avoirs en fonds commun de placement, la société de fonds communs de placement communiquera directement avec vous <p>Remarque : Vous ne recevrez pas de T5 si le revenu obtenu est inférieur à 50 \$ CAN.</p>
T5008 – ARC Relevé 18 – Revenu Québec Déclaration des opérations sur titres	29 février 2024	<p>Si des produits ont été enregistrés dans votre compte durant l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez une Déclaration des opérations sur titres (T5008/Relevé 18) où figureront les achats/ventes, les rachats ou les annulations de titres. Les montants indiqués sur le feuillet T5008/Relevé 18 sont exprimés en dollars canadiens.
Sommaire des dispositions de titres	29 février 2024	<p>Si vous avez vendu des titres de votre compte durant l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez un Sommaire des dispositions de titres (SDT) que vous pourrez utiliser en conjonction avec vos confirmations de transaction et relevés de fin de mois pour vous aider à calculer vos gains ou pertes en capital. L'information sur les cours boursiers et les valeurs comptables est préparée à partir de sources que nous considérons comme fiables. Veuillez lire la section de déclaration d'information liée au SDT pour obtenir de plus amples renseignements. <p>Remarque : Le Sommaire des dispositions de titres (STD) n'est pas un document fiscal officiel et n'est pas soumis à l'ARC.</p>

Document/Feuille fiscal	Posté au plus tard le	Information
Documents fiscaux de revenus de placements non enregistrés (suite)		
NR4 – ARC État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada	1 avril 2024	Si vous êtes un non-résident du Canada qui reçoit un revenu de placement de source canadienne : <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez un État des montants payés ou crédités à des non-résidents du Canada (NR4) Remarque : Aucun NR4 ne sera envoyé pour un revenu inférieur à 50 \$ CAN et pour lequel aucun impôt de non-résident canadien n'a été prélevé.
T3 – ARC État des revenus de fiducie (répartitions et attributions) Relevé 16 – Revenu Québec	1 avril 2024	Si vous avez reçu un revenu d'une Fiducie de revenu ou de fonds négociés en Bourse : <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez un État des revenus de fiducie (répartitions et attributions) (T3/Relevé 16). La société Valeurs mobilières Credential Qtrade prépare les feuillets de T3/Relevé 16 en fonction de l'information fournie par l'émetteur. Les émetteurs de fiducie ont jusqu'au 31 mars 2024 pour déclarer leurs renseignements fiscaux de façon que les feuillets T3/Relevé 16 soient émis et postés le plus tôt possible après le 31 mars 2024. Pour ce qui concerne le revenu provenant d'avoirs en fonds commun de placement, la société de fonds communs de placement communiquera directement avec vous.
T5013 - ARC État des revenus d'une société de personnes Relevé 15 – Revenu Québec	1 avril 2024	Si vous avez reçu un revenu sous forme d'unités de société en commandite : <ul style="list-style-type: none"> Vous recevrez un État des revenus d'une société de personnes (T5013/Relevé 15). La société Valeurs mobilières Credential Qtrade prépare les feuillets T5013/Relevé 15 en fonction de l'information fournie par l'émetteur.

¹ Agence du revenu du Canada ² Pour les résidents du Québec ³ Internal Revenue Service